

de ce que cette île achète au Canada. Selon le système tarifaire qui existe là-bas, les nations étrangères doivent acheter au moins 50 p. 100 de ce que Cuba leur achète si elles veulent bénéficier du tarif minimum. Cette nouvelle a été communiquée par M. T. E. Palma, consul de Cuba à Halifax. Le ministre croit-il en effet que nous n'achetons pas à Cuba 25 p. 100 de la valeur des achats de cette île au Canada? D'autres pays seraient-ils touchés de la même manière? La prohibition comprend-elle la morue? Cherche-t-on une solution à cette difficulté qui atteint gravement les intérêts de ma circonscription, tant pour le présent que pour l'avenir?

L'hon. W. D. EULER (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a bien voulu me donner avis qu'il me poserait cette question.

Il est rumeur dans la presse que Cuba applique ou va appliquer son tarif maximum aux exportations canadiennes dans ce pays-là. Le 10 mars, il y a deux jours, nous avons reçu du commissaire de commerce canadien à la Havane le câblogramme suivant:

Décret du gouvernement cubain du 3 mars, publié le 10 mars impose tarif maximum sur marchandises canadiennes expédiées après cette dernière date.

Je puis dire que le tarif maximum cubain est le double du tarif minimum dont le Canada a bénéficié depuis un certain temps. L'an dernier, Cuba a adopté une loi donnant au président le pouvoir d'accorder le tarif minimum aux pays achetant à Cuba au moins 50 p. 100 de ce qu'ils lui vendaient. Si, par exemple, les achats du Canada à Cuba n'étaient que de 25 à 49 p. 100 de la valeur de ses achats chez nous, une surtaxe de 25 p. 100 devra être ajoutée au tarif minimum. Si les achats canadiens à Cuba sont de moins de 25 p. 100 de la valeur des achats cubains au Canada, le tarif maximum devra s'appliquer à nous. C'est apparemment ce qui est arrivé. Nous avons bénéficié du tarif minimum depuis quelques années.

En réponse à mon honorable ami, je puis ajouter que les statistiques sur nos relations commerciales ne sont pas les mêmes dans les deux pays. Si nous reconnaissons l'exactitude des statistiques cubaines, nous sommes certainement au-dessous de la limite de 25 p. 100. La cause de la différence dans les statistiques des deux pays peut être attribuée jusqu'à un certain point au fait qu'un grand nombre d'achats canadiens à Cuba se font par l'entremise d'agents ou de marchands des Etats-Unis. Cela est surtout vrai quant aux ananas et aux tomates. Nous avons donné instruction à notre commissaire de commerce de faire des observations aux autorités cubaines en vue d'établir que nos achats à Cuba sont bien plus considérables que le laissent croire les statistiques cubaines.

[M. Kinley.]

Quant à la morue, nous n'avons pu nous assurer si cette denrée est comprise dans cette mesure et si le tarif maximum cubain va lui être appliqué. Parmi les droits dont le président a été investi, il y a celui d'exempter de cette disposition certains articles dont Cuba a plus besoin que des autres produits que ce pays importe. C'était ce qui se faisait dans le passé, mais il est possible que le privilège d'exporter la morue en bénéficiant du tarif minimum expire le 2 avril de cette année. Nous essayons maintenant de nous rendre compte—nous n'y avons pas encore réussi—si l'on doit faire la même exemption pour la morue. Je dois ajouter, en terminant, que le gouvernement a l'œil ouvert et nous allons certainement faire tous les efforts possibles pour rétablir le tarif minimum relativement à nos exportations à Cuba.

M. KINLEY: Cela comprend également d'autres pays, mais pas Terre-Neuve, si je comprends bien.

L'hon. M. EULER: Cela ne comprend pas les Etats-Unis; ces derniers ont une convention de commerce spéciale avec Cuba qui ne s'étend pas aux autres pays. Les droits dont ils bénéficient, sous bien des rapports, sont inférieurs au tarif minimum.

M. KINLEY: Mais Terre-Neuve?

L'hon. M. EULER: Je ne puis répondre pour le moment.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL —M. JACOBS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. W. JACOBS (Cartier): Monsieur l'Orateur, un journal de Montréal, dans son édition d'hier, contient une dépêche de son correspondant à Ottawa, disant que je n'étais pas ici et que je n'ai pas pris part au vote sur le pacte entre le Canada et les Etats-Unis. Les procès-verbaux de la Chambre prouvent que j'étais présent et que j'ai voté, de sorte que l'absent était sans doute le correspondant qui a envoyé la dépêche. Toutefois, il est possible qu'il ait été dans la tribune et que sa mauvaise vue l'ait empêché de reconnaître les membres de la Chambre qui étaient présents.

LA COMMISSION DU PRET AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Il y a environ trois semaines j'ai fait inscrire au Feuilleton une question relative à la Commission du prêt agricole canadien. Quand puis-je espérer une réponse?

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances): Je suppose que c'est une ques-